

ENTRETIEN AVEC LE PRÉSIDENT ARMAND DE DECKER « Nous voulons établir un contrôle parlementaire de la politique de défense européenne »



Armand de Decker, président du Sénat de Belgique et de l'Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale, s'interroge sur la politique européenne de défense, sa légalité au regard des Traités de l'Union européenne, et sa légitimité démocratique. Il confie à *Voltaire* son ambition de créer un contrôle interparlementaire de la défense européenne. La véritable indépendance de la défense des citoyens européens passe d'abord par le contrôle démocratique de cette politique, avant de constituer des moyens militaires distincts de l'OTAN.

page 2

Les implications du mur israélien sur le droit international

TRIBUNES LIBRES
INTERNATIONALES

Charles Zorgbibe analyse les effets de la requête de l'ONU d'un avis de la Cour internationale de justice sur le « mur d'annexion » israélien en Palestine. Pour recueillir le point de vue de la partie palestinienne, la Cour a été obligée de considérer l'Autorité palestinienne comme un quasi-État. Israël a récusé deux magistrats au motif que leur arabité les rend suspects de partialité et la Cour va devoir définir le concept de légitime défense.

page 10

REGARDS DU PROCHE-ORIENT

■ **Ariel Sharon présente au Likoud son plan pour régler le conflit israélo-palestinien**

■ **L'Iran se félicite de la nouvelle Constitution afghane**

■ **La Jordanie et la Ligue arabe critiquent violemment la politique israélienne d'obstruction à la paix**

■ **La Jordanie souhaite une réforme de la Ligue arabe**

■ **Le ministre de la Justice israélien estime que le mur de séparation expose Israël à des sanctions internationales**

■ **Les services de sécurité israéliens affirment que la Syrie continue de soutenir le Jihad islamique**

page 18

TRIBUNE DE XAVIER TERNISIEN, JOURNALISTE AU « MONDE »

Salir un homme

En quelques mois, le débat sur le voile islamique a fait surgir une nouvelle intolérance. Celle-ci ne s'exprime pas sur le ton du Front national, populaire et nostalgique du colonialisme, mais à la manière cultivée de la classe dominante. Dans ce contexte, les intellectuels qui ont développé des analyses raisonnées ont été systématiquement agressés, soit en les attaquant ad hominem, soit en les accusant de collusion avec le terrorisme.

Journaliste spécialisé dans les questions religieuses au quotidien *Le Monde*, Xavier Ternisien s'est appliqué à publier des articles de qualité sur l'islam de France. Il est devenu à son tour la cible de toutes les haines. Ainsi, après avoir été diffamé par un groupe d'extrême droite, il est aujourd'hui pris à partie par une publication féministe. Il répond dans nos colonnes à ses détracteurs.

page 7

Entretien avec le président Armand de Decker

« Nous voulons établir un contrôle parlementaire de la politique de défense européenne »

Armand de Decker, président du Sénat de Belgique et de l'Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale, s'interroge sur la politique européenne de défense, sa légalité au regard des Traités de l'Union européenne, et sa légitimité démocratique. Il confie à *Voltaire* son ambition de créer un contrôle interparlementaire de la défense européenne. La véritable indépendance de la défense des citoyens européens passe d'abord par le contrôle démocratique de cette politique, avant de constituer des moyens militaires distincts de l'OTAN.



Voltaire : Sous la pression des États-Unis, le sommet européen réuni à Bruxelles les 11 et 12 décembre 2003, a renoncé à créer un état-major européen commun. Cela compromet-il le projet d'une défense européenne ?

Armand de Decker : Ce qui compte, c'est plus le contenu que l'intitulé de l'organe dont l'Europe doit disposer. Nous savons bien que l'initiative du Premier ministre belge, Guy Verhofstadt, qui a reçue le soutien de la France, de l'Allemagne et du Luxembourg, a suscité de l'agacement chez certains, ce qui les a conduits à se positionner différemment. Il était dans ce contexte sans doute impossible d'employer le terme « d'état-major de la planification de l'Union européenne ».

Ceci étant dit, une cellule de planification existait déjà à l'Union de l'Europe occidentale (UEO), puis elle a été transmise à l'Union européenne (UE). Ce qui

compte, c'est l'accord politique pour en développer le rôle. Et cet accord est intervenu. C'est bien.

Q : Cette cellule dispose-elle de moyens supplémentaires ?

R : Non, mais il y a déjà plus de 150 officiers dans cet état-major qui est à Bruxelles. D'autres peuvent venir en appui d'autres pays lors de crises particulières. Le Conseil a prévu d'autre part des officiers de liaison avec le **SHAPE** (Commandement européen de l'OTAN), ce qui est logique parce qu'il y a une complémentarité. Vous le savez, il y aura des missions dessinées par l'OTAN, d'autres par l'UE avec les moyens de l'OTAN et d'autres encore de l'UE sans moyens de l'OTAN.

Q : Que pensez-vous du projet de défense européenne indépendante de l'OTAN ?

R : Ce n'est ni possible, ni souhaitable. De toute façon, cela ne correspond pas à la volonté politique de la majeure partie des États européens. Il faut raison garder. Il faut évaluer pratiquement ce dont nous sommes militairement capables et ce que nous pouvons gérer en termes de coordination de crise. L'Union européenne n'a pas pour le moment les organes nécessaires pour cela. D'autre part, il y a toujours une ambiguïté, en termes de défense. On parle souvent de la **Politique européenne de sécurité et de défense (PESD)**. Pour le moment, nous devons être capables de remplir toutes les missions de type Petersberg. Ce qui va du maintien de la paix au rétablissement de la paix -ce qui est beaucoup plus-, jusqu'aux opérations de force dans le cadre de la gestion de crise stipulé par le traité. Tout cela, c'est toute la gamme des opérations militaires à l'exclusion de la défense du territoire des États membres. Jusqu'à présent celle-ci ne fait pas partie des objectifs de la politique européenne de Défense parce que les États membres considèrent que c'est le rôle de l'OTAN. Et je crois que c'est notre intérêt commun.

Q : Qu'en est-il de la clause d'assistance militaire mutuelle des membres de l'Union qui avait été envisagée lors du colloque de Naples des ministres des Affaires étrangères et de la Défense et à laquelle se sont opposés les pays neutres ?

R : Ce sera l'enjeu de la prochaine **Conférence intergouvernementale (CIG)**. Les États neutres ont fait une contre-proposition qui était une sorte d'assistance à la carte sans caractère systématique. Proposition qui est évidemment inacceptable pour les autres États. Personnellement, j'ai fait des suggestions au gouvernement belge qui les a peut-être utilisées. Il est important d'avoir une clause de ce genre dans le Traité de l'UE à laquelle tous les membres puissent adhérer. Or, nous ne sommes plus dans le contexte de la Guerre froide, en 1948 (Traité de Bruxelles) ou en 1949 (Traité de l'OTAN), nous sommes dans une situation où l'Europe n'est pas menacée d'une invasion par une puissance tierce. Nous sommes menacés de terrorisme et de beaucoup de choses. Ce qui inquiète les pays neutres, c'est la terminologie employée par l'article 5 qui évoque le cas d'une « agression armée » et d'une obligation d'aide par tous les moyens « y compris militaires ». Il suffirait de dire : « Les États membres se doivent assistance mutuelle par tous les moyens mis à leur disposition, civils et/ou

militaires » ; de ne plus parler d'agression armée contre un État, mais de défense mutuelle et d'assistance. Tous les membres du Club européen se doivent assistance. Celle-ci ne peut pas être conditionnelle, elle doit être de principe et générale.

Q : Par rapport au débat des années cinquante sur la Communauté européenne de défense, que soutenaient les atlantistes et auquel s'opposaient les gaullistes et les communistes, le débat actuel se joue à front renversé : désormais ce sont les atlantistes qui s'opposent à la défense européenne et les nationalistes qui veulent la construire.

R : Les États-Unis face à la menace de Staline poussaient l'Europe à se doter d'une armée intégrée avec une gestion supranationale par un commissariat. Aujourd'hui, ils freinent des quatre fers devant le même projet en disant qu'on va diviser l'OTAN. Les relations avec les Américains sont cycliques. L'autre jour j'ai reçu Donald Rumsfeld ici, au Sénat de Belgique où fut négocié en huit jours le Traité de Bruxelles, puis le Traité de la Communauté européenne de défense. Je lui ai fait remarquer que tout se faisait à l'époque avec le soutien absolu des présidents Harry Truman d'abord et Dwight Eisenhower ensuite, des secrétaires d'État Dean Acheson et John Foster Dulles. C'est une question de période. Cela va s'arranger.

Cette clause d'assistance mutuelle est indispensable pour que l'UE acquière la compétence juridique de son autonomie stratégique. Si on n'y arrive pas, la seule base juridique restante sera le Traité de Nice qui interdit les coopérations renforcées en matière militaire. Par conséquent, il n'y aura pas d'autre solution pour développer la politique européenne de défense que de se resservir du Traité de Bruxelles modifié et de l'UEO.

L'UEO est depuis le Traité de Maastricht un organe de l'UE. Mais elle existe toujours. Pour en être membre, il faut à la fois être membre de l'UE et de l'OTAN. Elle a donc dix membres aujourd'hui et en aura automatiquement dix-neuf une fois l'élargissement réalisé. Ses organes existent formellement. Le secrétaire général est M. Solana dans sa double casquette. Il y a toujours en principe un Conseil des ministres de l'UEO, un Conseil permanent des ambassadeurs, et l'Assemblée parlementaire qui est la seule à se réunir. Solana et le Conseil des ministres de l'UE peuvent décider demain d'activer cet ensemble. Cela veut dire simplement réunir le Conseil des ministres de l'UEO.

Q : Un contrôle démocratique de la politique commune de défense est-il possible ?

R : Cette politique est intergouvernementale et va le rester au sein de l'UE. Or, une politique intergouvernementale appelle un contrôle interparlementaire, c'est-à-dire par les parlementaires nationaux. Ceux-ci votent les budgets de la défense de leurs États respectifs, ce sont eux qui assument la responsabilité de l'envoi des troupes de leurs pays. Et, si les opérations militaires tournent mal, ce sont eux qui sont en première ligne pour expliquer et rencontrer les familles. Ce contrôle revenait à l'UEO qui était tenue au courant systématiquement et obligatoirement puisque le Traité impose au Conseil des ministres de lui présenter un rapport annuel. De plus vous savez qu'à l'Assemblée de l'UEO, il y

a une Commission politique, une Commission militaire, une Commission technique et aérospatiale, une Commission de relations avec les Assemblées parlementaires, etc. Il y a beaucoup d'organes qui travaillent régulièrement et rédigent de nombreux rapports qui forment la meilleure documentation dont on puisse disposer sur tout ça. Il y a une très longue expérience acquise.

Si l'on devait au cours de la CIG -et je le souhaite- introduire un article d'assistance mutuelle et prévoir des coopérations renforcées dans le domaine militaire, toutes les questions juridiques seraient réglées, mais **la question du contrôle parlementaire resterait ouverte**. Dans l'Union, il y a le Parlement européen qui ne gère pas les budgets de défense et ne décide pas l'envoi de troupes, et il y a les Parlements nationaux. Ma tâche principale est de convaincre -et je pense que j'y parviendrais- les gouvernements nationaux que dans le cadre de l'UE, il faudra garder un lieu de contrôle interparlementaire de cette politique intergouvernementale. En d'autres termes, l'Assemblée de l'UEO existe, baptisons la Assemblée de l'UE pour la sécurité et la défense. La même structure fonctionne pour les vingt-cinq États membres.

Il y a eu beaucoup de réticences dans ce débat parce que des fédéralistes européens refusent l'existence d'une deuxième chambre à côté du Parlement européen. C'est vrai qu'il y a d'autres politiques intergouvernementales que la PESD, il y a ainsi une politique en matière de police et de justice qui mériterait un contrôle de même nature. Si on créait un Sénat, on échouerait parce que le Parlement s'y opposerait ainsi que les gouvernements qui considèrent que le Conseil des ministres joue déjà le rôle d'une Chambre haute. On ne peut réussir que si l'on présente bien l'institution de contrôle parlementaire que l'on veut avoir comme un organe existant déjà et comme une assemblée spécialisée en un seul domaine.

Q : Votre point de vue est novateur, mais il conduirait à imaginer d'autres assemblées pour d'autres sujets.

R : Pourquoi pas ? Il faut être pragmatique et répondre aux besoins. Appelons cela « forum », si « Assemblée » gêne. L'une des raisons pour lesquelles cela est indispensable est que si on ne le fait pas, les parlementaires nationaux devront discuter de la PESD entre Allemands, entre Belges etc. Ce n'est pas comme cela que l'on fait avancer l'idée de l'Europe. Si l'on veut que les parlementaires nationaux adhèrent à un projet collectif européen, ils doivent disposer d'un lieu où on leur explique les objectifs européens et où ils en délibèrent ensemble, où ils échangent leurs points de vue. C'est donc aussi une question de nécessité politique.

Q : Comment expliquez-vous le désintérêt pour l'UEO ?

R : Il y a eu un déclin progressif de l'UEO parce que nous avons souhaité nous intégrer dans l'UE. En outre, il y a un défaut de départ : l'UEO a été créée après la Guerre mondiale et a servi à contrôler l'occupation de l'Allemagne. Il y a là une histoire qui ne fait pas plaisir à tout le monde. Enfin l'UEO n'a jamais servi opérationnellement puisque c'est l'OTAN qui s'en chargeait. On a cependant reconnu son utilité à certains moments : quant elle permettait de discuter avec les Britanniques qui n'étaient pas encore dans l'UE, ou pendant la crise des

euromissiles.

Le jour où l'on changera le nom de cette assemblée -j'ai suggéré Union européenne de Défense-, le jour où le label UE nous sera reconnu, il y aura une revitalisation immédiate. Nous gommerons le passé et nous fonctionnerons comme une assemblée de l'UE avec une grande expertise.

Q : Historiquement les Assemblées parlementaires ont toujours dû s'emparer d'un rôle qui ne leur était pas dévolu spontanément.

R : C'est un peu ce que nous faisons (rires). Nous allons tout faire pour déplacer l'Assemblée ici, à Bruxelles, dans les locaux du Parlement européen. J'ai bon espoir que l'on puisse y tenir une session rapidement.

Q : Et, selon la formule de Mirabeau, vous « n'en sortirez qu'à la force des baïonnettes » ?

R : (rires).

Propos recueillis par Thierry Meyssan

Voltaire est le magazine quotidien d'analyses internationales de l'association « Réseau Voltaire pour la liberté d'expression » qui en détermine la ligne éditoriale. *Voltaire* est publié par les Éditions Thomas Paine, SARL de presse 448 286 203 RCS Bobigny. Siège social : 8, rue Auguste-Blanqui, 93200 Saint-Denis, France. Directeur de la publication : Thierry Meyssan.

ISSN en cours. CMPP en cours.

Voltaire est publié 200 fois par an et distribué par courrier électronique au format PDF.

Prix de vente au numéro par AlloPass :

Allemagne 1,85 €, Belgique 1,12 € ; Canada 3 \$; Espagne 1,09 € ; France 0,56 € ; Hong-Kong 1 \$; Luxembourg 2,23 € ; Nouvelle-Zélande 2,99 \$; Pays-Bas, 1,15 € ; Royaume-Uni 1,5 £ ; Suisse 2,5 FS.

Abonnement trimestriel : particuliers 20 €, institutions et sociétés 50 €.

Abonnement annuel : particuliers 72 €, institutions et société 180 €.

Paiement électronique sécurisé : www.reseauvoltaire.net/abonnement.php.

Tribune de Xavier Ternisien, journaliste au « Monde »

Salir un homme

Depuis l'opposition française à l'attaque contre l'Irak, diverses organisations politiques se sont efforcées de démontrer que Paris ne gagnerait rien à soutenir des États arabo-musulmans. Une polémique artificielle relative au port du voile islamique a alors été suscitée en France. En quelques mois, ce débat a fait surgir une nouvelle intolérance. Celle-ci ne s'exprime pas sur le ton du Front national, populaire et nostalgique du colonialisme, mais à la manière cultivée de la classe dominante. Dans ce contexte, les intellectuels qui ont développé des analyses raisonnées ont été systématiquement agressés, soit en les attaquant *ad hominem*, soit en les accusant de collusion avec le terrorisme.

Journaliste spécialisé dans les questions religieuses au quotidien *Le Monde*, Xavier Ternisien s'est appliqué à publier des articles de qualité sur l'islam de France. Il est devenu à son tour la cible de toutes les haines. Ainsi, après avoir été diffamé par un groupe d'extrême droite, il est aujourd'hui pris à partie par une publication féministe. Il répond dans nos colonnes à ses détracteurs.



Xavier Ternisien

Face aux attaques dont je suis l'objet depuis un peu plus d'un an, j'ai pris jusqu'ici le parti de rire. Qu'importe si toutes les semaines, dans *Marianne*, Jean-François Kahn me taxe de « communautarisme ». Qu'importe si Jack-Alain Léger, auteur de *Tartuffe fait ramadan* [1], me qualifie de « calomniateur compulsif » et autres joyusetés. Qu'importe si le couple Pierre-Patrick et Jeanne-Hélène

Kaltenbach m'accuse de « manipuler » le président de la Fédération protestante de France, Jean-Arnold de Clermont lui-même. J'en passe et des meilleures. Ma seule réponse à ces attaques a été mon travail : « Une seule ligne, la ligne de chemin de fer », disait Albert Londres. Beaucoup de ceux qui me calomnient pillent allègrement mes enquêtes sur l'islam, souvent sans me citer. C'est peut-être ma meilleure revanche.

Jusqu'ici, donc, je n'ai rien dit. Jusqu'à ce que je découvre le dernier numéro de la revue *Pro-Choix*. Jusqu'à ce que je tombe sur un article signé de Caroline Fourest et intitulé « *Le Monde à l'envers. À propos des convictions anti-laïques* ».

diffusées par H. Tincq et X. Ternisien ». Il y aurait beaucoup à dire sur le peu de sérieux de cette enquête à charge. On sourit des erreurs, qui feraient honte à un étudiant en première année de journalisme. Non, René Rémond [2] n'est pas protestant, mais catholique. Fouad Alaoui n'est pas président, mais secrétaire général de l'Union des Organisations Islamiques de France. Aucune enquête de terrain, des approximations. Leïla Babès [3] est même décrite comme « *théologienne* », ce qui fait rire beaucoup de monde...

Je m'amuse de lire qu'il m'est imputé de soutenir Tariq Ramadan, au détriment de l'imam de Bordeaux, Tareq Oubrou. Michèle Tribalat dit exactement le contraire, elle qui m'accuse d'avoir Tareq Oubrou pour « *chouchou* ». Je suggère une commission d'arbitrage sur ce point, pour départager Caroline Fourest et Michèle Tribalat...

Je n'ai même pas envie de dénoncer le procès d'intention, les citations tronquées, les montages, les silences... Pourquoi présenter dans un intertitre la formule « *les ayatollahs de la laïcité* » comme venant de moi, alors que c'est une citation du père de Lila et Alma Lévy ? Le reste est à l'avenant.

Il y a plus grave. Caroline Fourest affirme tranquillement que je suis un « *ancien séminariste* » (page 43). D'où tient-elle cette information fautive ? Seuls deux sites ont diffusé sur moi un article abject, intitulé « *Xavier Ternisien et ses amitiés particulières* ». Il s'agit de SOS-Racaille, un site raciste d'extrême-droite qui dénonçait « *les bougnoules* » à longueur de page ; l'autre site est cpiaj.fr.fm, qui existe toujours et compare les arabes à « *des déchets* », qu'il faut « *faire partir en fumée noire* ».

Que disait cette ignominie ? Je ne souhaitais pas descendre dans ces bas-fonds, mais la mise en cause de Mme Fourest m'oblige à le faire. Je précise que deux plaintes en diffamation avec constitution de partie civile ont été déposées contre ces sites racistes et extrémistes. Je cite donc, en me pinçant le nez : « *Ternisien est un ancien séminariste jésuite, défroqué pour raison de mœurs inquiétantes au sein d'une abbaye de province. Les responsables lui conseillent alors vivement de se retirer ailleurs afin que le scandale, impliquant un autre jeune prêtre, n'éclate et ne salisse l'ensemble de la communauté.* » Pour résumer le reste de l'article, je serais pédophile et je participerais à des ballets bleus avec Tariq Ramadan à Genève.

Est-ce sur ces sites que Mme Fourest, et donc Pro-Choix, prend ses informations ? Je rougis d'avoir à démentir ces salissures : Non, Madame Fourest, je n'ai jamais été séminariste, ni jésuite, ni défroqué ; je ne suis pas pédophile et je ne couche pas avec Tariq Ramadan. Un simple coup de fil, une enquête rapide auraient suffi à vérifier cette information absurde. Au lieu de cela, on a préféré salir.

Il convient ici de rapprocher la phrase de Mme Fourest avec l'article ignoble que je viens de citer :

- ▶ Caroline Fourest : « *Autant cet ancien séminariste peut se montrer critique envers l'intégrisme chrétien, autant certains de ses écrits sont ambigus face au fondamentalisme musulman* ».
- ▶ SOS-Racailles : « *De cette vocation contrariée, Ternisien gardera toujours une certaine rancœur contre l'Église ainsi que, d'une manière générale, contre tout ce que l'occident judéo-chrétien peut représenter, ce qui le conduira à fréquenter toutes les mouvances ennemies des valeurs judéo-chrétiennes ainsi que nous le verrons plus loin.* »

L'argumentation est la même : je serais hostile à l'intégrisme catholique, parce que j'aurais été renvoyé du séminaire...

Cette mise en cause ignoble conduit à s'interroger sur les orientations de *Pro-Choix*. Pourquoi Mme Fourest s'acharne-t-elle à prendre la défense de Rachid Kaci : il est simplement « *de droite* », se contente-t-elle d'indiquer. Passant sous silence le fait que M. Kaci tient un discours de droite dure, qui se situe à la droite de l'UMP. Faisant mine d'ignorer que Rachid Kaci participait, en 2000, à un banquet de l'Action française [4].

Cachant soigneusement enfin que Rachid Kaci est l'un des meilleurs soutiens d'Alexandre Del Valle, dont il a préfacé le dernier livre, *Le totalitarisme islamiste* [5]. Plusieurs enquêtes fouillées ont montré clairement qui était Del Valle. Auteur venu de l'extrême droite, il exposait ses livres au salon du Front national à Toulon, en 1998. Dans l'un de ces articles il compare l'immigration à « *un processus de colonisation de peuplement* », « *une véritable guerre de conquête, une invasion déguisée* ».

Que se passe-t-il à Pro-Choix ?

Xavier Ternisien

Journaliste du quotidien français Le Monde, spécialisé sur les questions religieuses.

Xavier Ternisien est l'auteur de *La France des mosquées*, Albin Michel, 2002.

[1] *Tartuffe fait ramadan*, par Jack-Alain Leger, éditions Denoël, Paris, décembre 2003.

[2] Historien, auteur notamment de *Les droites en France, La vie politique en France depuis 1789, Introduction à l'histoire de notre temps, Histoire du catholicisme*, tome 3 et *Histoire de la France religieuse*, tome 4.

[3] Professeure de sociologie des religions à l'université catholique de Lille, favorable à une législation sur le port du voile.

[4] Voir aussi « Entretien avec Rachid Kaci », *L'Action française*, 20 février 2003.

[5] *Guerres contre l'Europe*, par Alexandre Del Valle, éditions des Syrtes, Paris, octobre 2001.

Les implications du mur israélien sur le droit international

Analyse

L'analyste israélien et ex-officier du Mossad, Yossi Alpher, rappelle dans *l'International Herald Tribune* qu'il fut le premier à demander la construction d'une « barrière » entre Israël et les territoires palestiniens. Il pensait qu'elle protégerait les Israéliens des incursions de kamikazes et qu'elle protégerait les Palestiniens du déploiement des forces de Tsahal. Mais cette idée d'une séparation physique des deux peuples a été détournée par Ariel Sharon qui en a fait un moyen de légitimer les colonies. Alpher défend donc le principe de la « barrière », mais en la construisant sur la Ligne verte.

Quoi qu'il en soit, la « barrière » effective a été qualifiée de « mur d'annexion » par le rapporteur indépendant de l'ONU et condamnée par l'Assemblée générale. Celle-ci, pour contourner la passivité du Conseil de sécurité et sa paralysie par le veto états-unien, a saisi pour avis la Cour internationale de justice de La Haye. Cette procédure inédite est déjà pleine de conséquences relève le professeur Charles Zorgbibe dans *Le Figaro*. Pour recueillir le point de vue de la partie palestinienne, la Cour a été obligée de considérer l'Autorité palestinienne comme un quasi-État. Israël a récusé deux magistrats au motif que leur arabité les rend suspects de partialité (mais, heureusement, aucun juge n'a été mis en cause au motif qu'il est de religion juive). Surtout, la Cour va devoir définir le concept de légitime défense évoqué dans le cas d'espèce par Israël et utilisé extensivement par les États-Unis.

Le nouveau secrétaire général de l'OTAN, le néerlandais Jaap de Hoop Scheffer, vient de prendre ses fonctions. *The Independent* reproduit un extrait de son discours d'intronisation. Il s'est fixé deux objectifs : rendre transparent les

processus de décision politique de l'Alliance et conserver à tout prix son unité. Cette seconde exigence risque de conduire à la paralysie d'une organisation politiquement divisée. D'ores et déjà, à la différence de son prédécesseur Lord George Robertson, le nouveau secrétaire général se montre peu empressé à engager l'OTAN plus avant en Irak. L'Alliance se contente actuellement d'un soutien à la force polonaise et n'est pas prête à s'impliquer aux côtés de la Coalition elle-même.

L'Alliance se replie provisoirement sur sa définition initiale : une organisation d'assistance mutuelle, non plus face au péril soviétique, mais aujourd'hui face au terrorisme. À ce sujet, Al-Jazeera a diffusé une cassette attribuée à Oussama Ben Laden dont *The Guardian* publie la traduction. La voix qui s'y exprime reprend les amalgames classiquement attribués à Ben Laden : dénonciation de l'impérialisme militaire états-unien assimilé à celui des croisés et dénonciation de la tolérance assimilée à l'Occident. On ne peut que s'étonner à chaque nouvelle cassette que la voix dite de Ben Laden ne relève pas que l'Occident ne peut à la fois se réclamer de la tolérance et faire un tel usage de la force. Le message principal reste le même : discréditer tous les dirigeants arabes, qu'ils soient pro ou anti-états-uniens, et priver par là même tous les peuples arabes de perspectives.

Frank J. Gaffney Jr, le coordinateur des faucons, tance les irresponsables qui négocient avec la Corée du Nord. Dans le *Washington Times*, il déplore l'action de tous ces naïfs qui pensent pouvoir aider à la paix alors qu'ils n'exercent pas de fonctions exécutives et réclame que l'on réserve la diplomatie, c'est-à-dire la paix internationale, aux seuls gouvernements.

L'ambassadeur spécial Zalmay Khalilzad se félicite dans le *Washington Post* de la nouvelle constitution afghane. Selon lui, elle garantit à la fois l'unité du pays, la liberté de religion et l'égalité entre les sexes. Il est impossible d'en juger tant qu'elle n'est pas appliquée. Cependant, on peut en douter si l'on se réfère aux débats de la Loya Jirga constituante. Le système présidentiel, qui donne des pouvoirs exorbitants au président Karzaï, repose sur la présence militaire étrangère. La liberté de religion ne doit surtout pas être comprise comme liberté de conscience ou laïcité : non seulement le pays, mais l'administration et la législation seront islamiques. Enfin l'égalité entre les sexes ne se décrète pas et réserver un quart des sièges de la Chambre basse et un sixième de la Chambre haute aux femmes ne suffira pas à résoudre les problèmes des femmes du peuple.

La pasteur Franklin Graham, de retour de voyage au Soudan, se félicite, quant à lui dans le *Washington Times*, de l'action persévérante du président George W. Bush en faveur des chrétiens de ce pays. En outre, il obtenu des assurances pacifiques du président Omar El-Bashir et pense que c'est à l'Église de Jésus-Christ de veiller à ce qu'il les respecte.

Enfin, l'économiste Joseph Stiglitz analyse dans le *New York Times* dix ans d'Accord de libre-échange nord-américain. Il affirme qu'en définitive le Mexique est sorti lui aussi gagnant de cette confrontation avec deux États bien plus développés que lui, le Canada et les États-Unis. Mais son développement a été entravé par le protectionnisme caché de ses partenaires. Une leçon à méditer alors que se négocie la Zone de libre-échange des Amériques.

Yossi Alpher

Ancien officier du Mossad, Yossi Alpher est co-rédacteur de Bitterlemons.Org et de Bitterlemons-International.Org. Il est membre du comité exécutif du Council for Peace and Security, une organisation qui a été la première à demander que soit construit un mur autour des territoires palestiniens suivant la « Ligne verte ».

« Israël a besoin d'une barrière mais pas de celle là »

Source : International Herald Tribune

Référence : « Israel needs a fence - just not this one », par Yossi Alpher, *International Herald Tribune*, 6 janvier 2004.

À l'origine, quand le projet de barrière israélienne a émergé, il y a deux ans, son contour devait suivre la « Ligne verte », la frontière issue de l'armistice de 1948 et elle avait pour but d'empêcher les kamikazes de s'en prendre aux 97 % de citoyens israéliens qui vivent au-delà de cette ligne. Cette barrière devait également délégitimer les colonies isolées et démontrer que les Israéliens voulaient séparer leur État juif et démocratique des territoires palestiniens. La barrière permettait aussi de nous protéger du « retour » illégal de Palestiniens et des vols commis par des personnes vivant de l'autre côté de la ligne verte. **Ariel Sharon** a d'abord rejeté l'idée afin de protéger les colonies, puis il l'a reprise à son compte pour la détourner, relier les colonies à Israël et constituer une enclave palestinienne non-viable. Sharon a clairement affirmé que si Yasser Arafat et **Ahmed Qoreï** n'acceptaient pas d'appeler leur enclave un « État », ce qui correspond à la seconde phase de la « feuille de route », Israël imposerait unilatéralement un nouvel arrangement. Il profite ainsi de la peur des Israéliens face aux attentats suicide et de l'engagement de **George W. Bush** en faveur de la feuille de route, tout en utilisant sa préoccupation pour l'Irak et les élections. De leur côté, les Palestiniens se sont lancés dans une campagne de diplomatie publique pour faire appeler « mur » la barrière, alors que seuls quelques kilomètres correspondent à cette définition, et faire oublier que sa raison d'être initiale est de protéger les Israéliens des kamikazes contre lesquels l'Autorité palestinienne ne fait rien.

La barrière est efficace et c'est pour cela que la communauté internationale ne doit pas faire pression sur Israël pour arrêter la construction du « mur », mais pour que son tracé suive la Ligne verte.

Charles Zorgbibe

Charles Zorgbibe est président du Centre de politique internationale de la Sorbonne.

« Israël, le "mur" et le droit »

Source : Le Figaro

Référence : « Israël, le « mur » et le droit », par Charles Zorgbibe, *Le Figaro*, 6 janvier 2004.

Le 8 décembre 2003, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé à la Cour internationale de justice d'émettre un avis sur « les conséquences en droit de l'édification par Israël d'un mur dans le territoire palestinien occupé ». Il ne sera que consultatif, mais il sera d'une grande portée morale. Il peut contribuer à l'élaboration du droit international. Ainsi, l'ONU a acquis une personnalité juridique « fonctionnelle » dans l'ordre international, suite à un avis de 1949 statuant sur le préjudice subi suite à l'assassinat du comte Bernadotte, médiateur de l'ONU en Palestine.

Dans cette affaire, d'importantes novations procédurales apparaissent déjà. La Palestine a pu déposer un exposé écrit bien que n'étant pas un membre de l'ONU, ce qui fait d'elle un quasi-État, et Israël, s'estimant défavorisé par la présence de deux juges arabes dans la cour a demandé à pouvoir désigner son propre « juge ad hoc ». Si la cour estime qu'on essaye de détourner la procédure juridique pour lui faire trancher un différend politique (comme l'a fait remarquer la France pour justifier son abstention dans le vote sur cette question), elle pourrait s'abstenir de se prononcer, mais elle a déjà donné des avis sur de tels différends. Avec un éventuel avis sur le « mur », un nouveau pas serait accompli dans la judiciarisation des relations internationales.

Cela pourrait avoir pour risque de faire de la Cour pénale internationale un Conseil de sécurité de substitution, mais l'avis pourrait également permettre de définir plus précisément le concept de « légitime défense » contenu dans l'article 51 de la Charte des Nations Unies et sur lequel s'appuie Israël pour défendre sa position.

Jaap de Hoop Scheffer



Ancien ministre chrétien-démocrate des Affaires étrangères des Pays-Bas, Jaap de Hoop Scheffer est

« Nous travaillons mieux en équipe »

Source : The Independent

Référence : « We work better as a team », par Jaap de Hoop Scheffer, *The Independent*, 6 janvier 2004. Cette tribune est un extrait du discours de prise de fonction de secrétaire général de l'OTAN par l'auteur, prononcé le 5 janvier 2004 à Bruxelles.

L'OTAN nous a apporté la paix, la stabilité et la sécurité dans nos existence et continuera à le faire. L'alliance atlantique est la pierre angulaire des relations transatlantiques et le garant de nos valeurs. L'OTAN a montré que l'alliance ne fonctionne efficacement que si tous ses membres travaillent en équipe et ont le

secrétaire général de l'OTAN.

même haut degré d'implication. Il est désormais de mon devoir de m'en assurer. Le premier centre d'intérêt de l'OTAN est aujourd'hui l'Afghanistan, mais nous restons impliqués en Méditerranée, dans les Balkans et dans le soutien aux Polonais en Irak. L'OTAN joue un rôle important dans la guerre au terrorisme et contre la prolifération des armes de destruction massive. Cette année nous accueillerons sept nouveaux membres et nous développerons nos liens avec la Russie, l'Ukraine et d'autres partenaires. Nous souhaitons également maintenir de bonnes relations avec l'Union européenne, l'ONU et l'OSCE.

Oussama Ben Laden



Ancien financier des moudjahidins contre les Soviétiques pour le compte des États-Unis et de l'Arabie saoudite lors de la première Guerre d'Afghanistan, Oussama Ben Laden (Le Joker du régime Bush) est un personnage controversé. Il est considéré par les uns comme l'organisateur des attentats du 11 septembre 2001 et par d'autres comme un agent provocateur des services secrets états-uniens. Il est recherché par le FBI pour les attentats de Dar Es Salam et Nairobi.

« Résister à la nouvelle Rome »

Source : The Guardian

Référence : « Resist the new Rome », texte attribué à Oussama Ben Laden, *The Guardian*, 6 janvier 2004. Il s'agit d'un extrait de l'enregistrement diffusé par Al-Jazira.

Il faut développer le jihad pour repousser le grand complot contre notre nation qui se manifeste par l'occupation de Bagdad et la tentative de détruire le jihad dans notre bien-aimée Palestine par l'utilisation de la « feuille de route » et de l'initiative de Genève.

Les intentions américaines sont de transformer les croyances et la morale des Musulmans pour les faire devenir plus tolérants, comme ils disent. Il s'agit en fait d'une guerre économique-religieuse menée par les sionistes et les croisés pour dominer le monde en contrôlant le pétrole. L'occupation de nos pays par l'Occident n'est pas nouvelle, mais prend de nouvelles formes. La lutte entre eux et nous dure depuis des siècles et continuera. Nous nous libérerons par le jihad que l'Occident combat en prétendant combattre le terrorisme. Nous ne pouvons les combattre que par l'islam et si nous utilisons d'autres méthodes, nous tomberons sous leur coupe comme le sont déjà aujourd'hui les dirigeants des pays arabes.

Ces dirigeants craignent de subir le même sort que leur ancien camarade en trahison, agent des États-Unis, Saddam Hussein, mais ils n'ont pas le courage de faire face à l'agression. Les gens honnêtes qui sont préoccupés par la situation doivent se rassembler dans l'ombre des régimes oppressifs et se préparer à repousser les raids des Romains.

Franklin Graham



Le pasteur télévangéliste, Franklin Graham (L'As de cœur du régime Bush) est président de Samaritan's Purse, une association humanitaire embarquée avec les troupes états-unienne en Irak, et de la Billy Graham Evangelistic Association. Il a déclaré que l'islam était une religion maléfique. Il est le fils de Billy Graham, le directeur de conscience de George W. Bush.

« Un nouveau départ »

Source : Washington Times

Référence : « A new beginning », par Franklin Graham, *Washington Times*, 6 janvier 2004.

En ce mois de janvier, personne ne prie pour la paix avec autant de ferveur qu'au Soudan. Pendant 20 ans, le monde a assisté passivement à l'une des plus sanglantes guerres civiles de l'histoire moderne avec le jihad mené par le gouvernement islamique de Khartoum contre les chrétiens du Sud. Cette guerre a provoqué deux millions de morts et le déplacements de quatre autre millions de personnes. Les chrétiens ont souffert d'une discrimination particulière dans ce pays.

Mon organisation, **Samaritan's Purse**, a travaillé au Soudan de nombreuses années et notre hôpital là-bas a connu une demi-douzaine d'attaques par le régime brutal soudanais dont j'ai été l'un des opposants les plus engagés. Avant son élection, **George W. Bush** m'avait promis de ne pas oublier la population du Soudan une fois élu. L'administration Bush a travaillé pendant trois ans pour amener cet État voyou à la table des négociations.

Il y a quelque semaine, j'ai rencontré à Khartoum le président soudanais Omar El-Bashir qui s'est formellement engagé auprès de moi à garantir la liberté de culte des chrétiens une fois la guerre terminée. Tous les responsables que j'ai rencontrés m'ont fait part de leur optimisme pour l'avenir, mais la paix ne sera que le début de la longue route vers la liberté. C'est à nous, les organisations humanitaires, nous l'Église de Jésus-Christ, et, je l'espère, nous, les États-Unis et tous les membres de la communauté internationale qui aimons le liberté, de nous engager à faire respecter ses promesses au gouvernement soudanais.

Frank J. Gaffney Jr.



Frank J. Gaffney Jr. (Le 7 de cœur du régime Bush) est président du Center for Security Policy, le think tank qui rassemble les principaux « faucons » états-uniens. Le Réseau

« Des initiatives privées qui n'aident pas »

Source : Washington Times

Référence : « Some unhelpful free-lancing », par Franck J. Gaffney Jr., *Washington Times*, 6 janvier 2004.

L'administration Bush critique, à juste titre, la diplomatie privée de certains anciens responsables états-uniens avec la Corée du Nord qui visitent Pyongyang. En effet, les Nord-coréens sont passés maître dans l'art de diviser pour mieux régner ou au moins pour semer le trouble au sein des gouvernements occidentaux avec lesquels ils négocient.

Voltaire lui a consacré une enquête : « *Le Centre pour la politique de sécurité : les marionnettistes de Washington* ». Il a participé au sommet de Jerusalem.

Cela s'est déjà produit en 1994. **Jimmy Carter** et **Bill Richardson** s'étaient rendus à Pyongyang et les Nord-Coréens leur avait servis le discours qu'ils voulaient entendre. Les deux négociateurs reçurent les honneurs et la Corée du Nord obtint des concessions de **Bill Clinton** tout en développant un petit arsenal nucléaire. Cette expérience n'a pas suffi et aujourd'hui des hommes comme « **Jack** » **Pritchard** s'opposent à la politique de fermeté de l'administration Bush.

Malheureusement, les efforts de l'équipe Bush pour contrer les initiatives individuelles en Corée du Nord sont sapées par l'enthousiasme avec lequel **Colin Powell** a accueilli les négociateurs de l'accord de Genève, un accord qui met à mal le politique d'un gouvernement démocratique allié des États-Unis.

Il faut revenir aux principes démocratiques qui donnent aux seuls gouvernement le droit de développer une diplomatie.

Zalmay Khalilzad



Ancien expert des mouvements islamistes au département d'État dans les années 80, Zalmay Khalilzad (Le 2 de trefle du régime Bush) est l'envoyé présidentiel spécial et l'ambassadeur états-unien en Afghanistan.

« Une étape importante pour l'Afghanistan »

Source : Washington Post

Référence : « Afghanistan's Milestone », par Zalmay Khalilzad, *Washington Post*, 6 janvier 2003.

La Loya jirga qui s'est achevée dimanche à Kaboul est une étape importante pour le peuple afghan sur la voie de la démocratie. Les Afghans ont saisi l'opportunité apportée par les États-Unis et ses partenaires internationaux en posant les fondations des institutions démocratiques dans la perspective des élections de 2004. Ils ont manifesté leur engagement en faveur de la démocratie en défiant les ennemis du progrès que sont les restes des forces talibanes et d'Al Qaïda, en allant voter et en déposant les armes pour préférer débattre.

Le désir de réussir est important et surpasse les tentatives des seigneurs de guerre et des fondamentalistes de détourner le processus. Lors des débats, les femmes et les minorités ont obtenu un rôle important. Les différentes langues du pays ont été reconnues comme officielles alors que les divisions ethniques pouvaient être vues comme un obstacle. Les peuples d'Afghanistan ont adopté une des constitutions les plus éclairées du monde islamique.

La constitution afghane construit un système présidentiel avec un parlement fort et un pouvoir judiciaire indépendant dans un système centralisé. L'islam est la religion d'État, mais les pratiques des autres religions sont libres. L'égalité entre homme et femme est reconnue. L'Afghanistan a encore des défis à relever pour se redresser, mais l'adoption d'une constitution lors d'un processus transparent est une bonne base. Les États-Unis peuvent être fiers de ce qu'ils ont accompli dans ce pays, même si le travail n'est pas terminé et que nous y resterons jusqu'à ce que nous ayons réussi.



Joseph Stiglitz est professeur d'économie et de finance à l'Université de Columbia et Prix Nobel d'économie 2001. Il a été président du collectif de conseillers économiques de Bill Clinton et vice-président de la Banque mondiale.

« La promesse brisée de l'ALENA »

Source : New York Times

Référence : « The Broken Promise of Nafta », par Joseph Stiglitz, *New York Times*, 6 janvier 2004.

Dix ans après sa création, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), est loin d'avoir apaisé les craintes de ses opposants et d'avoir répondu aux attentes de ses partisans. Bien, sûr, il y a eu des bonnes nouvelles.

Contrairement à ce qu'affirmait Ross Perrot au moment de sa ratification, on n'a pas assisté à des pertes d'emploi massives aux États-Unis, au contraire on a même atteint des taux de chômages historiquement bas. Dans un premier temps, l'accord a aussi bénéficié à l'économie mexicaine.

Malheureusement, aujourd'hui, l'agriculture mexicaine souffre de la concurrence d'une agriculture états-unienne largement subventionnée et son économie souffre de la concurrence de la Chine. Par ailleurs, les PME mexicaines, surtout celles des secteurs n'exportant pas, ont beaucoup de difficultés pour obtenir des prêts de la part de banques mexicaines désormais largement aux mains des banques étrangères. Lors des dix dernières années, la croissance économique moyenne mexicaine a été supérieure à celle des autres pays d'Amérique latine, mais elle est très inférieure à celle des économies asiatiques en dépit de la crise financière. Ces résultats ne sont pas étonnants car l'ALENA ne pouvait pas transformer le Mexique en économie productive indépendante.

Pour les conseillers économique de Clinton, les bénéfices à attendre de l'ALENA étaient plus d'ordre géopolitique qu'économique. Malheureusement, les avantages attendus ne sont pas apparus en raison des barrières non-douanières fixées pour freiner les importations de produits mexicains et le durcissement des politiques d'immigration. En outre, cachées au cœur de l'accord, il existe des mesures dangereuse pour les démocraties nord-américaines qui permettent à des entreprises de demander des réparations si elles s'estiment victimes de nouvelles législations des États.

Ces éléments doivent être tenus en compte lors des **négociations sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA)** ou lors de négociations commerciales bilatérales avec les États-Unis.

Le monde vu du Proche-Orient. Tous les jours, le Réseau Voltaire relève les informations publiées dans la presse du Proche-Orient et les résume sous forme de dépêches sourcées. Cette rubrique dresse un panorama de la perception des événements par les différents protagonistes.

REGARDS DU PROCHE-ORIENT

Ha'aretz



Quotidien de référence de la gauche intellectuelle israélienne. Propriété de la famille Schocken. Diffusé à 75 000 exemplaires.

Ariel Sharon présente au Likoud son plan pour régler le conflit israélo-palestinien

Référence : « I make the decisions, PM tells Likud convention », par Mazal Mualem, Ha'aretz, 6 janvier 2004.

Seul homme politique d'envergure autorisé à s'exprimer à la Commission centrale du Likoud, le Premier ministre israélien, Ariel Sharon, a révélé, lundi 5 janvier 2004 au soir, le détail de sa politique à venir.

Ariel Sharon a réaffirmé qu'il allait mettre en œuvre le plan de désengagement dévoilé il y a trois semaines, et demander aux colons de respecter la loi. Il a ensuite clairement affirmé qu'il portait la responsabilité de la conduite des affaires du pays, et que, même s'il écouterait les opinions des Likoudnik, il resterait le seul à décider et à fixer les objectifs politiques.

Il n'a en revanche fait aucune mention d'une éventuelle discussion (pour approbation) de ses plans de démantèlement des colonies devant les membres de la Convention, et a déclaré : « *Le Premier ministre est le seul qui peut décider, en fin de compte* ».

Mais il a assuré à la Convention que « *nous n'avons pas mené ni ne mènerons de négociations sous le feu ennemi. Nous ne récompenserons pas le terrorisme. Nous ne nous rendrons pas devant la pression de nos ennemis politiques qui ont accepté la position arabe presque entièrement. (...) Si une nouvelle Autorité palestinienne est établie, libérée du terrorisme (...), le gouvernement israélien dirigé par le Likoud sera prêt à faire son possible pour permettre l'établissement d'un État palestinien indépendant, d'abord dans des frontières temporaires et éventuellement dans le cadre d'un accord permanent. Il est clair que, selon cet accord, nous devons abandonner certaines des colonies juives* ».

Ses propos ont suscité une opposition bruyante, principalement de la part des colons.

Concernant le désengagement, Ariel Sharon a déclaré que, si Israël constate qu'il n'a pas de partenaire pour la paix d'ici quelques mois, « *nous devons agir seuls, avec une coordination maximum avec nos alliés, au premier rang desquels les États-Unis, afin que nous puissions assurer aux Israéliens une sécurité maximum. (...) Nous tracerons une ligne de sécurité à partir de laquelle nous empêcherons tout passage à l'intérieur de notre territoire. L'armée israélienne et les colonies se réaligneront en accord avec cette ligne de*

sécurité et certaines colonies seront démantelées. (...) Un accord serait préférable à une mesure unilatérale » .

IRNA



L'IRNA est l'agence de presse officielle iranienne. Elle publie, sous forme de dépêches, une fidèle retranscription des débats qui traversent le pouvoir iranien, ainsi qu'un compte rendu détaillé des négociations diplomatiques de la république islamique.

L'Iran se félicite de la nouvelle Constitution afghane

Référence : « Iran hails Afghan constitution "a valuable step" », IRNA, 5 janvier 2004.

Le porte-parole du ministère de l'intérieur iranien, Hamid-Reza Asefi, a félicité, lundi 5 janvier 2004, le gouvernement et la nation afghans pour l'adoption réussie de la première Constitution après la chute du régime des taliban, adoption qu'il a qualifiée de « *pas en avant de valeur* »

Il a également réaffirmé « *le soutien total de la République islamique d'Iran au gouvernement islamique provisoire d'Afghanistan* » dirigé par Hamid Karzaï.

Il a ensuite annoncé la détermination de Téhéran à coopérer et à apporter son aide afin de maintenir la paix et la stabilité dans le pays, ainsi qu'accélérer sa reconstruction.

Le nouveau régime afghan, mis en place par une Constitution de 160 articles adoptée dimanche 4 janvier, est de type présidentiel, et comprend un Parlement bicaméral composé d'une assemblée nationale élue au suffrage universel et de sénateurs nommés ou élus au suffrage universel indirect. Des élections nationales sont prévues pour la mi-2004.

La Constitution est également le cadre d'une République islamique, avec « *l'Islam comme sa religion sacrée* » mais les croyants d'autres confessions sont libres de pratiquer dans le cadre de la loi. L'éducation y sera gratuite jusqu'au lycée et l'accès à la santé est un devoir de l'État. Le texte consacre également l'égalité des hommes et des femmes.

Jordan Times, Syria Times



La Jordanie et la Ligue arabe critiquent violemment la politique israélienne d'obstruction à la paix

Référence : « Muasher meets Musa, condemns Israeli Nablus raid », par Alia Shukri Hamzeh, *Jordan Times*, 5 janvier 2004. « AL, lawyers denounce Israeli settlement policy », *Syria Times*, 5 janvier 2004.

Au cours d'une conférence de presse commune avec le secrétaire-général de la Ligue arabe, Amr Moussa, le ministre des Affaires étrangères jordanien, Marwan Muasher a réaffirmé, dimanche 4 janvier 2004, la mise en garde de la Jordanie contre le projet israélien de « mur de séparation », qui s'immisce

profondément au sein des territoires palestiniens.

Selon lui, il s'agit du « *plus dangereux obstacle auquel est confronté l'ensemble du processus de paix* ». Il a ajouté que le mur, s'il venait à être terminé, combiné avec les « *mesures de sécurité* » israéliennes, ferait échouer toute possibilité d'établissement d'un État palestinien et menacerait la stabilité de la région.

Marwan Muasher et Amr Moussa ont indiqué qu'ils préparaient actuellement des argumentaires juridiques qu'ils présenteront devant la Cour internationale de justice, lorsque celle-ci traitera de ce dossier. Le ministre jordanien a précisé que la Jordanie travaillait en coordination avec des avocats internationaux et d'autres pays arabes, en plus de la Ligue arabe, sur cette question.

Interrogé par ailleurs sur la récente décision prise par Israël d'autoriser à nouveau les permis de travail délivrés à 29 000 travailleurs palestiniens venus de Cisjordanie et de la bande de Gaza, le ministre des Affaires étrangères a écarté cette mesure en la qualifiant de minime et d'inefficace, au regard de toutes les autres mesures prises en sens inverse.

Amr Moussa, qui effectue une visite de deux jours en Jordanie pour y évoquer les récents dossiers régionaux avec les responsables nationaux, a condamné fermement les déclarations du gouvernement israélien concernant l'extension des colonies dans le Golan, y voyant une preuve qu'Israël n'a pas de réel désir de réaliser la paix. Le même jour, le gouvernement israélien est revenu sur les déclarations de son ministre de l'Agriculture en affirmant que l'extension des colonies du Golan ne figurait pas sur l'agenda gouvernemental.

Le secrétaire-général de la Ligue arabe a par ailleurs accusé Israël d'accueillir favorablement toutes les mesures prises pour diviser l'Irak, ce qui est « *totalelement inacceptable pour la nation arabe, les pays arabes et la Ligue* », a-t-il ajouté. Le secrétaire-général a dit espérer que les Irakiens ne seront pas la proie de « *tels stratagèmes visant à diviser leur pays et qu'ils réaliseront que leur unité, et non la guerre civile, est ce qui compte en des temps aussi difficiles* ».

Jordan Times

La Jordanie souhaite une réforme de la Ligue arabe

Référence : « King urges Arab League reforms », *Jordan Times*, 6 janvier 2004.

Le roi Abdullah de Jordanie et le secrétaire-général de la Ligue arabe, Amr Moussa, ont discuté, lundi 5 janvier 2004, de propositions d'amendement à la charte de la Ligue.

Le roi Abdullah a indiqué à Amr Moussa que le renforcement de la solidarité arabe et le développement du rôle de la Ligue dans des actions arabes concertées nécessitaient des réformes structurelles de ses statuts.

Amr Moussa a répondu qu'une équipe de la Ligue avait élaboré un projet de réforme, dont des exemplaires ont été envoyés aux pays arabes afin d'être débattu lors du prochain sommet de Tunis.

Dans le même temps, le souverain jordanien a salué la décision de la Ligue arabe d'envoyer une délégation en Irak afin d'y examiner la situation de la population et d'écouter les points de vue des partis et groupe sur l'avenir du pays. Amr Moussa a quant à lui souligné les efforts menés par la Jordanie pour soutenir l'Irak, évoquant notamment l'hôpital monté par la Jordanie à Fallujah, près de Bagdad.

Le secrétaire-général de la Ligue arabe a également rencontré le Premier ministre jordanien, Faisal Fayezi, avec lequel il a évoqué des questions régionales et la réforme de la Ligue arabe. Après cette discussion, Amr Moussa a indiqué à la presse que les réformes proposées étaient liées à la situation générale du monde arabe, y compris les questions palestiniennes et irakiennes, ainsi que la conjoncture socio-économique dans la région.

Néanmoins, il a affirmé que « *réformer la Ligue arabe ne signifie pas réformer le monde arabe* », ajoutant qu'une volonté politique arabe était une nécessité pour améliorer le travail de l'organisation. Il a également mis en garde contre toute tentative de marginalisation de la Ligue, qui pourrait avoir des conséquences négatives sur l'ensemble du monde arabe.

Interrogé sur le dossier irakien, il a affirmé que ni la Ligue, ni les voisins de Bagdad n'avaient l'intention d'interférer avec le processus politique actuellement en cours.

Ha'aretz, Jerusalem Post



Quotidien de référence de la gauche intellectuelle israélienne. Propriété de la famille Schocken. Diffusé à 75 000 exemplaires.



Le Jerusalem Post est le quotidien de la droite

Le ministre de la Justice israélien estime que le mur de séparation expose Israël à des sanctions internationales

Référence : « Lapid : Fence recalls apartheid », par Herb Keinon, *Jerusalem Post*, 5 janvier 2004. « Israel to reject the Hague court's authority on fence », par Aluf Benn, *Ha'aretz*, 5 janvier 2004.

Le ministre de la Justice israélien, Yosef Lapid, a mis en garde le gouvernement, dimanche 4 janvier 2004, contre la menace de sanctions internationales semblables à celles que connut l'Afrique du Sud, si Israël ne modifie pas le tracé de la « clôture de sécurité ».

Ces déclarations ont suscité de vives réactions de la part du ministre de la Santé, Dan Naveh, qui a qualifié la proposition de modification du tracé de « *dangereuse* ». Selon lui, il s'agirait d'un cadeau fait aux ennemis d'Israël, désignant ainsi ceux qui ont déferé la question devant la Cour internationale de Justice (CIJ).

Dov Weisglass, le directeur de cabinet d'Ariel Sharon, a indiqué qu'une équipe interministérielle de juristes était en train d'élaborer la ligne de défense israélienne, et que ses recommandations seraient prochainement présentées aux principaux ministres du gouvernement. D'après des sources anonymes citées par *Ha'aretz*, Israël envisagerait purement et simplement d'informer la Cour qu'elle rejette son autorité sur cette question. D'autres arguments

israélienne. Il sert de passerelle entre les jusqu'au-boutistes israéliens et les néo-conservateurs états-uniens. Le journal appartient au groupe Hollinger International, au Conseil d'administration duquel on trouve Henry Kissinger et Richard Perle.

substantiels devraient néanmoins lui être présentés.

D'importants débats ont lieu au sein de l'administration israélienne pour savoir, au delà de la stratégie juridique, quelle position politique Tel Aviv doit adopter face à cette mise en accusation. Certains juristes ont conseillé de simplement récuser la légitimité de la Cour, tandis que d'autres ont suggéré de présenter des arguments de fond. Tous proposent d'aborder l'audience en fonction d'objectifs de relations publiques. D'après le secrétaire militaire du ministre de la Défense, le brigadier-général Mike Herzog, Israël a des arguments à faire valoir, et leur présentation pourrait être bénéfique à moyen terme pour le pays. Il a notamment cité comme exemple la coopération avec la Commission Mitchell, qui enquêtait sur les causes de l'éclatement de l'intifada.

Le représentant officiel d'Israël devant la cour - si Tel Aviv décide finalement d'en envoyer un - sera le professeur Daniel Bethlehem, de l'Université de Cambridge. Ce dernier est un expert en droit international, qui est apparu à de nombreuses reprises devant la CIJ. Il a conseillé le gouvernement israélien à plusieurs reprises, notamment lors de l'élaboration de sa position pour la Commission Mitchell. En 2002, il avait également conseillé au gouvernement israélien de bloquer la nomination d'une commission d'enquête internationale sur le massacre de Jénine, au cours de l'opération « Bouclier défensif ».

Les audiences devant la Cour devraient commencer le 23 février 2004.

Ha'aretz, L'Orient Le Jour



Quotidien de référence de la gauche intellectuelle israélienne. Propriété de la famille Schocken. Diffusé à 75 000 exemplaires.



Les services de sécurité israéliens affirment que la Syrie continue de soutenir le Jihad islamique

Référence : « Jihad money trail leads to Damascus », par Amos Harel, *Ha'aretz*, 5 janvier 2004. « Washington pour une politique de la carotte et du bâton avec Damas », par Emile Houry, *L'Orient Le Jour*, 5 janvier 2004.

De nouvelles accusations, relayées par le quotidien israélien *Ha'aretz*, font état de liens financiers entre le Jihad islamique et la Syrie. D'après des renseignements obtenus en interrogatoire par les services de sécurité du Shin Bet, dans un certain nombre d'attentats, tels que celui qui a visé le restaurant Maxim à Haïfa en octobre 2003, les ordres seraient venus directement des quartiers généraux de Damas, en Syrie.

Cette nouvelle accusation portée envers la Syrie, déjà beaucoup décriée pour son soutien aux factions militantes palestiniennes, survient dans un contexte diplomatique complexe, décrit par *L'Orient Le Jour*.

Selon le quotidien libanais, qui cite une source diplomatique libanaise anonyme, « la principale question qui se pose actuellement dans les milieux officiels et politiques à Beyrouth concerne la façon dont les États-Unis comptent s'y prendre avec Damas pour satisfaire leurs exigences : le recours simultané à la carotte et au bâton, ou au bâton seulement ? ». En effet, « d'aucuns parmi les responsables au sein de l'Administration Bush estiment qu'on ne peut pas demander à la Syrie de mettre fin aux opérations armées du Hezbollah, d'aider à modérer les ardeurs des groupes palestiniens extrémistes,

tels que le Hamas et le Jihad islamique, et de fermer les bureaux des leaders palestiniens opposants établis à Damas, sans faire miroiter à ses yeux un certain nombre d'avantages. ». De plus, Washington a tout intérêt à gagner l'appui de Bachar el-Assad concernant la situation en Irak, dans les territoires palestiniens et aux frontières libano-israéliennes. Ces trois dossiers sont en effet les plus sensibles pour une stabilité régionale, décisive en cette année électorale pour George W. Bush.

Une récompense possible aux efforts syriens serait la promesse d'une restitution du Golan annexé par Israël depuis plus de vingt ans. Mais, d'après L'Orient le Jour, « les ultras au sein du cabinet Sharon et du Likoud tentent de convaincre Washington de la nécessité de prendre des mesures coercitives contre la Syrie, sous prétexte qu'elle pourrait fort bien accepter la carotte américaine, quitte à rejeter ensuite toutes les revendications relatives aux groupuscules extrémistes palestiniens et au Hezbollah libanais ».

Selon ces partisans d'une ligne dure, l'isolement de la Syrie sur la scène régionale et internationale permet d'envisager la poursuite de l'occupation d'une partie du Golan par Israël, mais également des fermes de Chebaa. Cependant, « rien ne permet d'assurer que le calme régnera pour autant à la frontière libano-israélienne, surtout si les réfugiés palestiniens au Liban estiment par exemple que le recours à la lutte armée est d'autant plus justifié que le droit au retour est sacré. D'où, selon Israël, la nécessité d'utiliser la force au cas où les exigences américaines ne sont pas satisfaites ».